

FICHE PRODUITS Les alarmes

L'alarme par immersion

L'alarme de piscine constitue le seul dispositif de sécurité qui prévient les adultes responsables à l'instant où il faut secourir un enfant. L'alarme de piscine surveille le bassin lorsqu'il n'est pas utilisé :

- c'est le seul dispositif de sécurité actif qui avertit en cas de chute accidentelle et qui donne l'alerte en moins de 12 secondes, hors baignade ;
- l'alarme de piscine constitue le meilleur complément des autres dispositifs de sécurité : barrières homologuées, couverture de piscine (flottantes ou bâches à barres), ou abris (haut ou bas) ;
- elle est le seul système de sécurité qui se réactive automatiquement après la baignade sans intervention humaine ;
- l'alarme de piscine est le produit le plus accessible financièrement et le plus simple à mettre en place.



Preciso - Maytronics

La balise alarme

C'est un système d'aide à la surveillance des enfants près des piscines. Composé d'un collier ou d'un bracelet pour l'enfant et d'une application pour smartphone qui vous alertera en cas d'immersion, d'éloignement ou d'arrachement.

ATTENTION : l'installation d'un système d'alarme ne doit en aucun cas diminuer votre vigilance. La surveillance active des adultes responsables reste le facteur essentiel pour la protection des jeunes enfants.



No stress

Selon le code de la construction et de l'habitation, toute piscine enterrée non close privative à usage individuel doit être pourvue d'au moins un des quatre dispositifs de sécurité normalisés visant à prévenir le risque de noyade : abri, alarme, barrière ou couverture. Les propriétaires qui ne satisfont pas à cette obligation encourent des sanctions pénales, notamment une amende.